

**COMMUNE DE LA FERTE-IMBAULT**  
**Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal**  
**Séance du 3 AOÛT 2016**

L'an deux mil seize, le trois août, à quatorze heures quinze, le Conseil municipal de la Commune de LA FERTÉ-IMBAULT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Madame Isabelle GASSELIN, Maire.**

Date de convocation du Conseil municipal : 27 juillet 2016

**PRESENTS** : M. Pascal COLART, M. Gérard GATESOUBE, M. Eric SICAULT, et Mme Stéphanie GRIGAA, adjoints au Maire.

M. Nicolas DUPIN (arrivé à 14h21), Mme Pierrette DUPRÉ, M. Robert MAIGNAN, Mme Isabelle ROUSSEAU

**ABSENTS EXCUSES** : Mme Evelyne BERNOS, Mme Karine BOURGOIN, M. Frank-Chris CIRET, Mme Maria-Victoria DUGAND (pouvoir à Mme Rousseau), Mme Nadine GAGNEBIEN

**Secrétaire** : M. Pascal COLART

\*\*\*\*\*

La séance a débuté à 14h15

\*\*\*\*\*

<b>64-2016 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU GYMNASSE AU PROFIT DES DRS (section Futsal)</b>
--

Madame le Maire fait lecture du mail de M. Joël Nevander, vice président des "Diables Rouges Selles-St-Denis" sollicitant l'utilisation du gymnase de La Ferté-Imbault pour la section "Futsal", pendant la durée des travaux du gymnase de Selles-Saint-Denis, les mercredis de 18h30 à 22h00, à compter du 7 septembre 2016.

Aussi, Madame le Maire propose d'établir une convention avec ce club afin de réglementer l'utilisation du gymnase.

Après délibération, le Conseil municipal :

- Autorise Madame le Maire à signer une convention, à titre gratuit, prenant effet à compter du **7 septembre 2016** jusqu'à la reprise de leurs activités au gymnase de Selles-Saint-Denis.
- Précise que Club sera dans l'obligation de souscrire une assurance « responsabilité civile » à cet effet.

\*\*\*\*\*

<b>65-2016 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU GYMNASSE AU PROFIT DU CLUB DE BADMINTON DE SELLES ST DENIS</b>
---

Madame le Maire fait lecture du mail de Mme Coraline TOURGIS, Présidente du club de Badminton de Selles-St-Denis sollicitant l'utilisation du gymnase de La Ferté-Imbault pendant la durée des travaux du gymnase de Selles-Saint-Denis. Le créneau utilisé serait celui du Badminton de La Ferté-Imbault à savoir les mardis et jeudis de 18h30 à 22h00.

Aussi, Madame le Maire propose d'établir une convention avec ce club afin de réglementer l'utilisation du gymnase.

Après délibération, le Conseil municipal :

- Autorise Madame le Maire à signer une convention, à titre gratuit, prenant effet à compter du **1er septembre 2016** les mardis et jeudis de 18h30 à 22h00 jusqu'à la reprise de leurs activités au gymnase de Selles-Saint-Denis.
- Précise que Club sera dans l'obligation de souscrire une assurance « responsabilité civile » à cet effet.

\*\*\*\*\*

**66 -2016 - Bibliothèque municipale  
Modification de l'Avant Projet Sommaire**

Faisant suite à la présentation du projet de M. Alain JOUAN, Architecte du 27 juin dernier, Madame le Maire présente les plans modifiés de l'aménagement de la bibliothèque municipale ainsi que le nouvel estimatif prévisionnel du coût des travaux s'élevant à **248 670 € HT**, honoraires architecte inclus.

Après délibération, le Conseil municipal :

- Approuve les plans et l'estimatif prévisionnel du coût des travaux de ce nouvel aménagement s'élevant à 248 670 € HT au maximum.

\*\*\*\*\*

**67 -2016 - Bibliothèque municipale  
Demande de subvention auprès de la Fondation du Patrimoine**

Madame le Maire informe l'assemblée de la possibilité de demander une subvention pour les travaux de la bibliothèque municipale auprès de la Fondation du Patrimoine du Centre.

Après délibération, le Conseil municipal autorise Mme le Maire à demander une subvention auprès de la Fondation du Patrimoine du Centre.

\*\*\*\*\*

**68-2016 - INONDATIONS  
Aides financières de l'Etat  
Dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales**

Madame le Maire présente un courrier de la Préfecture de Loir-et-Cher informant les communes sinistrées lors des inondations que l'Etat a décidé d'accorder des aides financières au titre d'une dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales, touchées par des événements climatiques ou géologiques, qui concerne les travaux de réparation des dégâts causés tels que la voirie (trottoirs, accotement, etc)

Aussi, Monsieur Pascal Colart, Maire adjoint, présente le dossier de demande de subvention, constitué des justificatifs tels que des photos ainsi que les devis de réparation des dégâts causés par les inondations.

Après délibération, le Conseil municipal :

- **AUTORISE** Mme le Maire à demander la subvention auprès de l'Etat au titre de la dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales

\*\*\*\*\*

**69-2016 - ADHESION A UN GROUPE DE COMMANDES  
EN VUE DE LA SOUSCRIPTION D'UN MARCHÉ DE CONCEPTION,  
REALISATION, EXPLOITATION, MAINTENANCE (CREM)  
D'ECLAIRAGE PUBLIC**

Madame le Maire informe que la Commune de Salbris organise une consultation afin de souscrire, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016, un nouveau marché de gestion des installations d'éclairage public avec un objectif de performance énergétique et souhaite en faire bénéficier la communauté de communes de la Sologne des Rivières (CCSR) et ses membres en leur proposant un groupement de commandes tel que le permet l'article 8 du code des marchés publics (CMP), dont le coordonnateur serait le maire de Salbris.

Le groupement de commandes est chargé de procéder, dans le respect des règles prévus par le CMP, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'adhérer au groupement de commandes d'acquisition et de gestion des installations d'éclairage public proposé par la ville de Salbris
- D'autoriser Mme le Maire à signer les documents relatifs à ce groupement ainsi que le marché public résultant de la consultation si leur offre est intéressante et avantageuse pour la Commune de La Ferté-Imbault et si le contrat actuel est arrivé à échéance.

\*\*\*\*\*

**70-2016 - MODIFICATIONS DES STATUTS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA SOLOGNE DES RIVIERES (CCSR)**

Mme le Maire explique aux membres présents que pour une meilleure lisibilité des compétences de la CCSR, un document récapitulatif de ses statuts, intégrant également les évolutions introduites par la loi NOTRe du 7 août 2015 pour le 1<sup>er</sup> janvier 2017, a été établi et approuvé en réunion du Conseil communautaire du 26 juin 2016.

Aussi, conformément aux articles L5211-17 à L5211-20 du code général des collectivités territoriales, chaque commune membre de la CCSR dispose d'un délai de 3 mois pour s'exprimer sur cette question.

Après délibération, le Conseil municipal approuve les nouveaux statuts de la Communauté de Communes de la Sologne des Rivières.

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 14h53

\*\*\*\*\*

Affiché le 4 août 2016

Le Maire,

**I. GASSELIN**